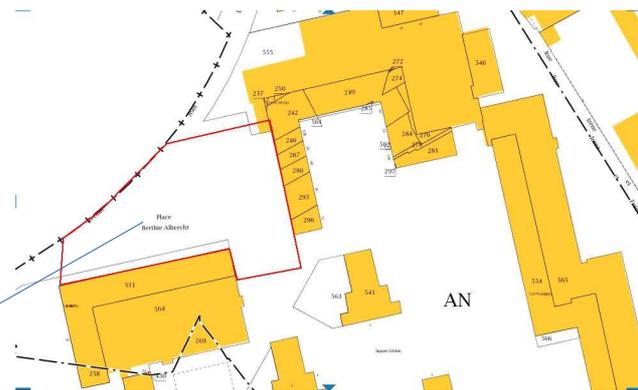
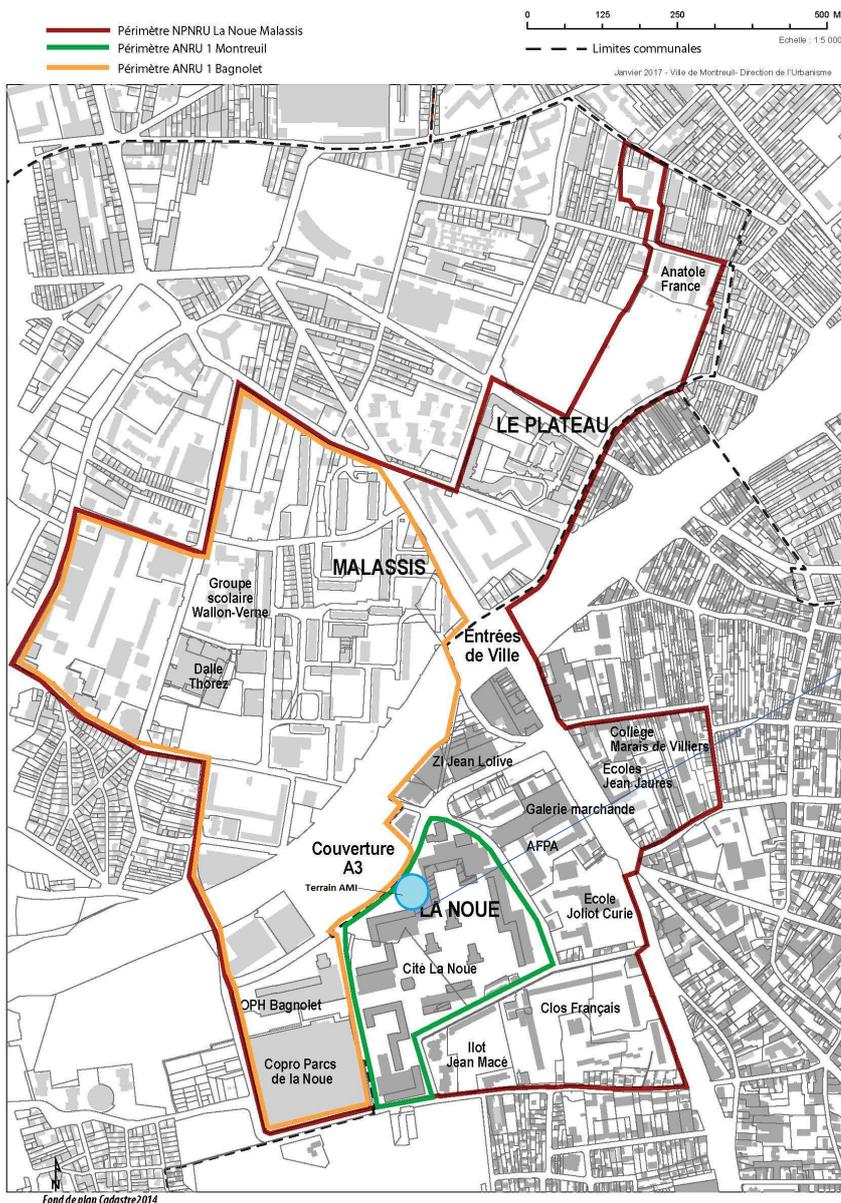


APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA MISE EN PLACE D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE FRICHES

NPNRU Montreuil-Bagnolet Fiche technique du terrain place Bertie Albrecht

Contexte urbain :

Le terrain est situé place Bertie Albrecht, à proximité immédiate de la rue intercommunale Jean Lolive, qui sépare Montreuil et Bagnolet, en plein cœur du périmètre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) la Noue-Malassis co-piloté par Est Ensemble et les deux villes.



Ce terrain est devenu une friche suite à la démolition d'un parking en ouvrage par la ville de Montreuil, dans le cadre de l'ANRU1. Cette démolition a permis de créer une nouvelle rue pour désenclaver le quartier. Cette rue Adrienne Maire est une rue de desserte, à sens unique et classée en zone de rencontre.

L'aménagement des abords de cette rue n'a pas pu être réalisé dans le premier programme ANRU faute de moyens financiers suffisants mais le sera dans le cadre du NPNRU.

Un bâtiment de logement social appartenant à l'OPH Montreuillois jouxte ce terrain. Le bailleur, suite à la démolition du parking, a un projet de réhabilitation de ses halls, avec la création d'ateliers d'artistes et de logements.

L'AMI serait une opportunité, en attendant le démarrage opérationnel des travaux de l'OPHM et du NPNRU, d'animer cette partie nord du quartier qui est aujourd'hui assez délaissée. Cela serait intéressant d'intégrer dans cette animation la « décoration » (fresques ou autres) de la dalle de parking non démolie (cf. photo), et d'anticiper par des actions culturelles la future localisation d'ateliers d'artistes dans l'immeuble de l'OPHM. Les actions envisagées devront également s'intégrer dans la concertation avec les habitants qui va avoir lieu dans le cadre du NPNRU, sur la définition du nouveau projet urbain, à partir de septembre 2017 jusqu'à fin 2018.

Informations sur la parcelle :

Nom de parcelle : AN549 (une partie uniquement)

Le propriétaire : Ville de Montreuil

La surface : environ 5 200 m²

La date de disponibilité : immédiate

La durée de disponibilité : jusqu'à octobre 2018, date de démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'OPHM, possibilité de prolongation jusqu'à début 2019 si le démarrage des travaux est un peu retardé.

La présence de raccord aux réseaux eau et électricité : raccordement d'eau à proximité

Étude de pollution : cette zone ayant été en chantier avec la démolition du parking, une pelouse doit être plantée avec de la terre saine en juillet 2017.

Atouts : site en partie végétalisé, qui jouxte les aménagements récents de l'ANRU 1 ; installation prochaine d'ateliers d'artistes.

Inconvénients :

Points de vigilance : actions à coordonner avec la concertation avec les habitants qui va avoir lieu dans le cadre du NPNRU.

Programmation future : aménagement des espaces publics dans le cadre du NPNRU, installation de locaux d'artistes au RDC du bâtiment de l'OPHM.

Axe privilégié pour une occupation temporaire :

- dimension territoriale : faisant participer les habitants du quartier et en lien avec les actions de concertation du NPNRU qui va avoir lieu sur le quartier en 2018
- dimension culturelle et artistique

Photos du site :

(Les installations de chantier vont quitter le terrain en juillet 2017 et une pelouse va être plantée).



